

Quatrième pouvoir

ON ACHÈVE BIEN LES JOURNALISTES

ANKARA ET RIYAD : DU SANG ENTRE LE ROI ET LE SULTAN

Une sinistre farce se joue entre Ankara et Riyad, deux capitales bien connues pour leur défense de la liberté d'expression. Le journaliste saoudien Jamal Khashoggi, 60 ans, ancien conseiller du chef des renseignements du royaume, accusé d'être proche du Qatar et des Frères musulmans par le prince héritier Mohamed Ben Salmane, avait fui l'Arabie en 2017 pour s'installer à Istanbul. Venu au consulat de son pays natal régler quelques problèmes administratifs, il n'en est pas ressorti depuis le 2 octobre.

Erdogan, à la suite des proches de Khashoggi, dénonce un assassinat et convoque l'ambassadeur saoudien. Jouant les avocats de la presse martyre, le maître de la Turquie veut faire oublier que les

tribunaux à ses ordres viennent de confirmer la détention à vie de cinq journalistes ! Nos confrères Ahmet et Mehmet Altan, ainsi que quatre autres reporters et éditorialistes vont ainsi passer le reste de leur existence au cachot. Le chef d'accusation est toujours le même : appartenance présumée – et sans aucune preuve – au réseau de l'imam Fethullah Gülen.

La disparition de Jamal Khashoggi sert ainsi d'écran de fumée à la répression sauvage qui s'est abattue sur les médias en terre néo-ottomane. L'affaire remonte jusqu'à Washington. Au fait, qui a des nouvelles du blogueur saoudien Raif Badawi, fouetté chaque vendredi pour insulte à l'islam avant d'être reconduit en cellule pour dix ans ? ■

MARTINE GOZLAN

BULGARIE

QUI AVAIT PEUR DE VICTORIA MARINOVA ?

L'assassinat bestial, samedi 6 octobre, de la jeune journaliste bulgare Victoria Marinova, également directrice de la télévision régionale de Roussé, est-il le fait d'un tragique hasard ou d'un traquenard ? Et si coup monté il y a eu, quelle en est la raison ? Le fait que la journaliste ait été violée puis étranglée pendant son jogging quotidien le long du Danube ouvre plusieurs pistes que les limiers bulgares vont tenter d'élucider. Connue pour couvrir les sujets de société, Victoria Marinova venait de lancer une nouvelle émission

d'investigation, « Détecteur », dont la première édition, le 30 septembre, était consacrée aux difficultés de ce type de journalisme. Elle avait invité ses confrères du site Bivol.bg, qui ont récemment révélé une affaire de détournement de fonds européens. Marinova avait déploré qu'il y ait « de plus en plus de thèmes interdits par les gouvernements et les milieux économiques » et que « les journalistes d'investigation soient systématiquement écartés ». A-t-on voulu la faire taire ? ■ ANNE DASTAKIAN

LE
PIÈGE
DES
MOTS

PAR HENRI PENA-RUIZ

ÉLOGE DE L'ÉTAT SOCIAL DE DROIT

Annonçant sa politique sociale, M. Macron parle d'Etat-providence. Un vocabulaire inepte. Les droits sociaux n'ont rien à voir avec une manne providentielle, offerte par bienveillance paternaliste, plus ou moins condescendante. La notion de Welfare State (« Etat en vue du bien-être ») est d'ailleurs très différente. Elle définit une finalité, le souci d'une existence matérielle digne, accessible à tous. La providence définit plutôt une modalité, par transposition religieuse de la prévoyance humaine (saint Augustin). La première occurrence de la notion d'Etat-providence apparaît en France pour disqualifier la politique sociale de l'empereur Napoléon III. Emile Ollivier, opposant libéral à l'empire, l'emploie en un sens péjoratif dans son discours à l'Assemblée nationale du 26 avril 1864. Il y vise « l'extension démesurée des droits sociaux, les exagérations des réformateurs socialistes [...], la conception de l'Etat-providence, le despotisme révolutionnaire sous toutes ses formes ». Dans une telle diatribe, hostile à la régulation sociale de l'économie, Emile Ollivier oublie la nouvelle donne issue de la Révolution française, la souveraineté du peuple. Celle-ci implique que, désormais, il s'autorégule par des lois qu'il se donne à lui-même. Ce n'est pas l'Etat qui « donne ». Ce sont les travailleurs qui s'organisent, comme ils le feront avec la Sécurité sociale grâce à Ambroise Croizat, ministre communiste à la Libération. Les droits sociaux supposent des devoirs, sous forme de cotisations. Ils n'ont donc rien d'une assistance charitable. En s'enracinant dans une citoyenneté sociale, la citoyenneté politique se dote des conditions qui la rendent crédible. Adversaire obsessionnel de l'égalité, Alexis de Tocqueville ironise : « Cet Etat se veut si bienveillant envers ses citoyens qu'il entend se substituer à eux dans l'organisation de leur propre vie. Ira-t-il jusqu'à les empêcher de vivre pour mieux les protéger d'eux-mêmes ? » Une caricature que ne renierait pas le Medef. Concluons. La notion d'Etat social de droit est pertinente. Celle d'Etat-providence ne l'est pas. Evitons le piège idéologique d'une notion inventée par la première droite et consacrée par la deuxième gauche. ■